African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30 Juin 2025

Philanthropie citoyenne en Afrique : quelles perspectives face à la diminution de l'Aide au développement et au risque de surendettement public ? Réflexions à partir du cas du Bénin

Citizen Philanthropy in Africa: What Prospects Regarding the Decrease in Development Aid and the Risk of Public Over-indebtedness ? Reflections based on the Case of Benin.

Auteur 1 : GBEDAN Honoré

GBEDAN Honoré,
(ORCID : 0009-0000-0295-9248 ; Doctorant finissant)
Université Laval, Département de Sociologie

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : GBEDAN .H (2025). « Philanthropie citoyenne en Afrique : quelles perspectives face à la diminution de l'Aide au développement et au risque de surendettement public ? Réflexions à partir du cas du Bénin», African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 30 » pp: 1246– 1282.

DOI : 10.5281/zenodo.15868851
Copyright © 2025 – ASJ

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Résumé

Dans un contexte international marqué par la problématique de la diminution de l'Aide publique au développement et sa privatisation, des réflexions sur des alternatives contrebalançant une telle réalité s'imposent. Le Bénin, un pays à régime d'Aide, est un cas pertinent pour l'exercice. Pour ce faire; la démarche méthodologique observée est à dominance qualitative. Les données issues de l'étude documentaire, de l'observation de terrain et des entretiens auprès d'un échantillon non probabiliste composé d'une cinquantaine de répondants, ont été exploitées dans une perspective qui combine la théorie *State Failure* revisitée et l'approche *Stakeholders* appliquée au système étatique. L'exercice révèle que même si le Bénin est un exemple de « bon élève » en matière de gestion de l'endettement, il n'en demeure pas moins que la soutenabilité de sa dette devient de plus en plus préoccupante. En cela, l'essai esquissé ici soutient, entre autres choses, que la philanthropie citoyenne est un levier á exploiter dans le financement et la mise en œuvre des politiques publiques du pays, surtout dans leurs dimensions sociales.

Mots-clés : Philanthropie citoyenne, Aide au développement, Dette publique, Benin, Afrique.

Abstract

In an international context marked by the problem of the decrease of Development Aid and its privatization, reflections on alternatives counterbalancing such a reality are necessary. The Republic of Benin, a Country with an Aid regime, is a relevant case for the purpose. To do this, the observed methodological approach is predominantly qualitative. Data from the documentary study, field observation and interviews with a non-probability sample composed of fifty respondents, have been exploited in a perspective that combines the revisited State Failure theory, and the Stakeholders approach applied to the State system. The exercise reveals that even if the Republic of Benin is an example of a "good student" in terms of Debt management, the fact remains that the sustainability of its Debt is becoming increasingly worrying. The essay outlined here supports that Citizen Philanthropy is a lever to be exploited in the financing and implementation of Benin's public policies, specially in their social dimensions.

Keywords: Citizen philanthropy, Development Aid, Public Debt, Republic of Benin, Africa.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Introduction

La première Conférence de l'Union africaine sur la dette s'est tenue à Lomé (Togo) du 12 au 14 mai 2025. Si le thème de ladite Conférence à savoir, **« L'agenda africain de gestion de la dette publique : restaurer et préserver la viabilité de la dette »** est incitatif, la Déclaration (Union africaine 2025) qui en est issue ne fait pas du cas de la philanthropie comme piste à considérer dans la gestion du risque[1] d'endettement, malgré l'interdépendance entre la philanthropie et l'État (Kouamé et *al*. 2025).

Le Benin est membre de l'Union africaine. C'est un pays à régime d'aide (de Milly 2002 ; Lavigne Delville 2011) et qui occupe le 173ème dans le récent *Rapport sur le Développement Humain* (PNUD 2025). Bien que le Benin soit cité comme « bon élève » en matière de gestion de la Dette, le pays n'est pas á l'abris d'un risque de surendettement. Et pour cela, il urge d'innover dans la recherche d'alternatives durables. Dans cette perspective, le propos développé ici n'est ni revenir sur l'histoire de la dette publique (Andreau et *al*. 2006) ni aller dans les méandres techniques relatives au calcul de l'insoutenabilité[2] de la dette, mais de partir du cas du Benin pour soutenir que la philanthropie citoyenne est une piste sérieuse à intégrer dans le financement des politiques publiques voire sociales dans un contexte international de plus en plus marqué par la diminution de l'Aide publique.

Pour ce faire, le présent article est structuré en sept sections. La première section est un bref exposé de la méthodologie utilisée. La deuxième section brosse le portrait de l'évolution de la dette publique du Benin de 1960 (année de l'indépendance) à nos jours, avec un accent mis sur les contributions bilatérales du Canada. La troisième section fait ressortir des efforts de l'État béninois aux fins d'une bonne gestion de l'Aide internationale malgré ses effets pervers (section 4) et un risque de surendettement (section 5). La sixième section soulève la problématique de financement des ODD sociaux. La dernière section est une esquisse d'élaboration sur la philanthropie citoyenne comme levier important pouvant contrebalancer la diminution de l'Aide internationale et favoriser le financement des politiques sociales.

[1] « : élément d'incertitude qui peut affecter l'emprunt. Il renvoie principalement à l'évolution éventuelle du coût qui pourrait provenir d'une variation des taux d'intérêts et de change ainsi qu'à des pertes de production réelle qui pourraient être provoquées par l'incapacité d'un pays à rembourser sa dette. » (UEMOA 2007, p.3).
[2] Le lecteur intéressé pourrait lire l'article scientifique de Guérineau & Guillaumont Jeanneney (2007) et l'ouvrage de Debloc & Kazi Aoul (2001).

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

1. Bref aperçu méthodologique

Le présent article procède des sections des chapitres de ma thèse de doctorat en pleine rédaction et qui a été approuvée par le Comité d'éthique de la recherche avec les êtres humains de l'Université Laval sous le numéro 2018-199/11-09-2018. Il s'agit d'une étude à dominance qualitative et le procédé de recueil des données comprend plusieurs instruments de collecte (Creswell 2007; Schwandt & Cash 2014) dont les principaux sont constitués de l'analyse documentaire (Campenhoudt & Quivy 2011), l'entretien semi-directif avec une préférence à l'entretien compréhensif (Kaufmann 2007) l'observation de terrain (Copans 2008 ; Groleau 2003). Les données discursives sont recueillies auprès d'un échantillon non probabiliste à choix raisonné, composé de 50 répondants. Ces données ont été enregistrées sur un magnétophone et le contrôle de la qualité des enregistrements a été effectué à tout instant (Patton 2015). Les données enregistrées ont été (re)transcrites via le logiciel Saisie vocale de Google Docs, corrigées puis traitées dans la perspective qualitative par codification[3] (Allard-Poesi 2003; Gagnon 2012) et par thématisation en continu[4]. Dans cette perspective, nous avons opté pour deux unités d'analyse : unité de sens (Allard-Poesi 2003)[5] et unité de comportement (Grawitz 2001)[6]. Le raisonnement inductif et déductif selon le cas, est le fruit de l'analyse de contenu (Bardin 1993) en général et l'analyse thématique (Paillé & Mucchielli 2008)[7] en particulier. Spécifiquement au présent article, l'analyse documentaire, l'entretien et l'observation sont des méthodes mobilisées dans une perspective qui combine la théorie *State Failure* revisitée (Paarlberg & Zuhlke 2019) et l'approche *Stakeholders* (Freeman 1984) appliquée au système étatique. Si des rencontres avec des personnes-ressources dont les charges sont d'une manière ou d'une autre en lien avec l'aide internationale au profit du Benin ont particulièrement été délicates, les entretiens avec des acteurs d'ONG l'ont moins été. Ils sont enregistrés puis traités

[3] « Le codage consiste à découper les données (observation directe, discours, textes, images) en unités d'analyse, à définir les catégories qui vont les accueillir, puis à placer (ranger ou catégoriser) les unités dans ces catégories » (Allard-Poesi 2003 : 246).

[4] *Op.cit*.. p. 166. Cette démarche se caractérise par le fait que « …les thèmes sont identifiés et notés au fur et à mesure de la lecture du texte, puis regroupés et fusionnés au besoin, et finalement hiérarchisés sous la forme de thèmes centraux regroupant des thèmes associés, complémentaires, divergents, … »

[5] Selon Allard-Poesi (2003 : 256) une unité de sens est « ce que le chercheur identifie comme « porteur de sens », plaçable dans une catégorie, donc codable. »

[6] « …le plus petit segment repérable de conduite verbale ou non verbale, qui puisse être classé dans l'une des catégories, au cours d'une observation continue. » (Grawitz 2001 : 783).

[7] Selon Paillé et Mucchielli (2008 : 162), l'analyse thématique consiste « …à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'un verbatim d'entretien, d'un document organisationnel ou de notes d'observations. »

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

dans le cadre strict de l'étude. Le propos restreint l'analyse à l'Aide publique au développement (APD) parce que les données sur les apports privés[8] sont difficiles à avoir et donc à colliger.

2. Le Bénin et l'Aide internationale de 1960 à nos jours

L'analyse développée ici nuance la question de l'aide internationale en la considérant d'un point de vue pragmatique dans le processus de financement des politiques publiques et sociales du Bénin. Elle est différente des thèses de certains auteurs dont Moyo (2009) et Easterly (2009). Car nous ne croyons pas à une fin de l'aide au développement. Celle-ci se métamorphosera, s'adaptera aux contraintes d'un monde en constante mutation et les programmes d'initiation au développement international continueront à avoir du sens (Gbedan 2019). Autrement dit, « L'aide va continuer, et pas seulement parce que cela fait vivre les promoteurs de cette « industrie », mais parce que les pays en développement en ont besoin. » (Noël 2015 : 41).

D'abord, le Bénin n'a pas encore atteint un niveau d'organisation et de structuration qui lui permette de compter sur ses propres ressources ou d'assurer une meilleure redistribution de la richesse nationale tout en finançant convenablement ses politiques publiques. Même si ce niveau hypothétique d'organisation socio-politique et économico-culturel était atteint, les ONG auront toujours leur grande importance pour contrebalancer les insuffisances et de l'État, et du marché. Dans ce sens, il n'est pas rare de voir l'importance des organisations sans but lucratif ou communautaires dans des pays disposant pourtant de politiques sociales acceptables.

Ensuite, en considérant les trois formes de l'aide internationale (aide humanitaire, aide charitable et aide bilatérale/multilatérale) développée par Moyo (2009), il serait absolument contradictoire de voir un pays qui n'a suffisamment pas les moyens et traversant une crise fatale, de refuser une aide humanitaire dans un cadre multilatéral. Nous ne pensons pas non plus qu'il faille refuser l'aide « charitable » internationale que nous avons préférablement qualifiée de don philanthropique international quand il s'agit des Organisations de la société civile (internationale). Il est même des aspects de l'aide bilatérale/multilatérale (par exemple, les subventions, et non les prêts) qui seraient très utiles dans des contextes particuliers comme celui du Bénin.

Enfin, dans le cas d'espèce, il s'agira non pas de revenir sur l'histoire de la dette publique (Andreau et *al*. 2006), mais de brosser, à grands traits, le portrait de l'endettement du Bénin de

[8] « Ils sont constitués principalement des investissements directs, des financements bancaires, des prêts obligataires et des crédits à l'exportation privés qui ne sont pas garantis par le secteur public. La catégorie « autres apports privés » regroupe un ensemble hétérogène d'opérations « privées », y compris les crédits-fournisseurs privés ainsi que les opérations sur titres et autres opérations financières non bancaires. Les contributions privées des organisations non gouvernementales sont également incluses et apparaissent dans une catégorie distincte d'apports privés. » (Deblock & Kazi Aoul 2001 :93).

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

1960 à nos jours. Pour ce faire, nous nous baserons principalement sur l'Aide publique au développement, les données relatives aux apports privés[9] étant difficiles d'accès et donc pratiquement impossibles à colliger.

Selon Jobert (2012),

[Le] terme aide internationale est utilisé à la fois pour décrire l'aide publique[10] au développement fournie par des États ou des organisations internationales telles que la Banque mondiale et l'aide fournie par des organismes privés, associatifs ou caritatifs (fondations, ONG, organismes religieux, etc.). L'aide internationale peut comprendre de l'aide sous forme de dons, en argent ou en nature, de prêts à des taux préférentiels ou encore d'annulation de dette. Elle inclut à la fois les concepts plus spécifiques d'aide au développement qui est généralement comprise comme une aide structurelle à moyen ou long terme pour traiter les causes du sous-développement et d'aide humanitaire ou d'urgence qui consiste à fournir une aide à court ou moyen terme pour répondre aux effets d'une crise. (Jobert 2012 : 1).

Plus spécifiquement, l'Aide publique au développement (APD) est une catégorie d'aide internationale qui « […] consiste en apports de ressources sous forme de prêts ou de dons, fournis aux pays en développement et aux institutions multilatérales par des organismes publics, y compris les collectivités locales ou par leurs organismes gestionnaires. » (Deblock & Kazi Aoul 2001 : 92).

La République du Bénin est un pays à « régime d'aide » (de Milly 2002 ; Lavigne Delville, 2011). Une telle réalité est effective à la lecture de la section suivante du Plan national de développement (PND). Ce Plan précise que

[L'] aide publique au développement (APD) a traditionnellement occupé une place significative dans les recettes de l'État. En 2015, elle s'est située autour de 430 millions de $US. Ceci

[9] « Ils sont constitués principalement des investissements directs, des financements bancaires, des prêts obligataires et des crédits à l'exportation privés qui ne sont pas garantis par le secteur public. La catégorie « autres apports privés » regroupe un ensemble hétérogène d'opérations « privées », y compris les crédits-fournisseurs privés ainsi que les opérations sur titres et autres opérations financières non bancaires. Les contributions privées des organisations non gouvernementales sont également incluses et apparaissent dans une catégorie distincte d'apports privés. » (Deblock & Kazi Aoul 2001 : 93)

[10] Dans le Rapport sur la coopération pour le développement (RCD). Profil de la coopération pour le développement 2011-2018 paru en 202, l'Aide publique au développement est défini comme « … l'ensemble des dons et prêts à conditions très favorables (nets des remboursements en capital) accordés par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). » (p.18).
Dans le document Evaluation du financement du développement du Bénin. Rapport d'analyse (2020), il est précisé que « L'Aide Publique au Développement est essentiellement obtenue au Bénin à travers les appuis budgétaires, les prêts concessionnels et les dons/subventions liés aux projets reçus des Partenaires Techniques et Financiers. En plus de ces deux sources, le Bénin reçoit également de l'Aide alimentaire et de l'Assistance & secours d'urgence qui ne sont pas retracées ici, du fait de leur nature purement sociale. » (p.23).

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

constitue une diminution d'environ 1/3 depuis 2013, mais ces financements seraient de nouveau à la hausse selon les prévisions du Gouvernement dans sa loi des Finances 2017 et au cours des prochaines années. Selon les données de la Banque mondiale, environ la moitié de cette somme, soit 239 millions de $US, ont été déboursés en tant que dons (sans assistance technique). Une partie substantielle a été fournie par la Banque mondiale, l'Union Européenne, l'Allemagne, la Banque africaine de développement et la France. Le Bénin affiche son intérêt de développer sa diplomatie économique pour élargir ses partenariats. (PND 2018 : 224).

La mobilisation de l'Aide internationale pour le financement du développement du Bénin s'explique, entre autres choses, par les déficits notés dans les Budgets de l'État. En effet, il est écrit que : « Le déficit budgétaire s'est creusé à 8,6 % du PIB en 2015 contre 3,5 % en 2005. Ce déficit est financé par les prêts, les dons projets, les appuis budgétaires et les émissions de titres publics sur le marché financier régional. » (PND 2018 : 92). Par ailleurs, « Le déficit budgétaire (dons compris) est passé de 0,5 % du PIB en 2019 à 4,2% en 2020. » (BM, 2021)[11]. Sur 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026, le déficit budgétaire est respectivement[12] estimé à 6,5%, 4,9%, 3,6%, 2,6%, 2,3% et 2,4%. Dans ces conditions, il apparaît clairement que sans l'Aide internationale, la République du Bénin ne serait pas en mesure de financer[13] conséquemment son propre développement. En considérant un seul exemple, le montant cumulé du Programme d'action du gouvernement 2021-2026[14] est évalué à 12 011 milliards F CFA dont 3 431 milliards F CFA de financement déjà disponible et 8 580 milliards F CFA comme financement à rechercher ; soit 52%[15] en termes de financement du secteur privé.

Le tableau et le graphique ci-dessous donnent un aperçu global de l'aide nette au développement reçue par le Bénin de 1960 (année de l'indépendance) à 2022.

[11] Ibid.
[12] PAG 2, p.13.
[13] Par exemple, l'article 36 de la Loi de finances 2019 dispose que « Le ministre chargé des finances est autorisé à procéder, en 2019, dans les conditions fixées par décret, à des emprunts à court, moyen et long termes libellés en francs CFA et/ou en toute autre devise devant servir à contribuer au financement de la loi de finances. »
[14] PAG 2021-2026, p.17.
[15] Ibid., p.16.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Tableau 1 : APD nette reçue par le Bénin de 1960 à 2022

Années	APD nette reçue ($ US)
1960	20 000
1961	1 480 000
1962	3 750 000
1963	4 260 000
1964	18 070 000
1965	17 879 999
1966	14 920 000
1967	16 270 000
1968	13 140 000
1969	13 140 000
1970	14 740 000
1971	28 980 000
1972	20 040 001
1973	26 480 000
1974	33 070 000
1975	54 110 001
1976	50 750 000
1977	48 820 000
1978	60 340 000
1979	84 610 001
1980	88 230 003
1981	81 239 998
1982	79 699 997
1983	84 930 000
1984	75 029 999
1985	93 910 004
1986	134 669 998
1987	133 669 997
1988	157 970 001

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

1989	267 869 995
1990	266 880 005
1991	265 660 004
1992	269 040 009
1993	287 760 010
1994	256 380 005
1995	280 559 998
1996	288 290 009
1997	221 149 994
1998	205 229 996
1999	212 440 002
2000	244 770 004
2001	280 420 013
2002	221 539 993
2003	301 989 990
2004	391 790 009
2005	344 079 987
2006	400 309 998
2007	413 609 985
2008	543 330 017
2009	587 049 988
2010	689 270 020
2011	672 609 985
2012	507 880 005
2013	660 200 012
2014	599 320 007
2015	436 630 005
2016	500 760 010
2017	680 000 000
2018	574 679 993
2019	593 159 973
2020	1 050 000 000

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

2021	849 979 980
2022	844 369 995
Total	16 663 229 995

Source : Tableau réalisé à partir des données[16] de la Banque Mondiale-BIRD-IDA (2024)

Figure 1 : Évolution de l'APD nette reçue par le Bénin 1960-2022 ($ US)

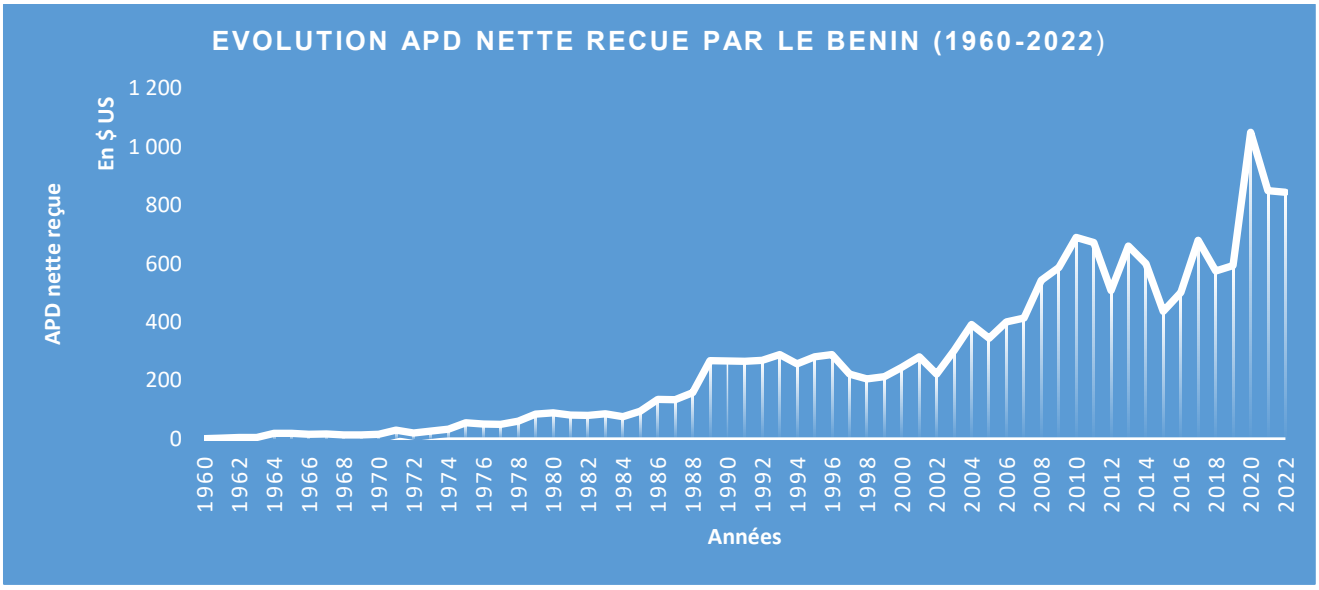

Source : Graphique réalisé à partir des données[17] de la Banque Mondiale-BIRD-IDA (2024)

Le tableau et le graphique ci-dessus renseignent sur des données de l'aide officielle. En considérant le tableau et le graphique ci-dessus, le montant de l'aide internationale nette reçue par le Bénin au cours de certaines années mérite quelques observations. En effet, en 1960, l'aide internationale reçue par le Bénin était de 20 000 dollars US. En 1989 (année du premier PAS), elle était de 267 869 995 dollars ; en 2004 (les années 2000 sont celles des Objectifs du Millénaire pour le Développement), de 391 790 009 dollars US ; 2020 est l'année au cours de laquelle le pays avait reçu plus d'aide (1 050 000 000 de dollars). Les années 2021 et 2022 sont marquées par une diminution de l'aide internationale, par rapport à 2020 qui tient le haut du pavé (1 050 000 000 dollars US). Le total d'aide publique nette officielle au développement reçue par le Bénin de 1960 à 2022 est estimé à 16 663 229 995 de dollars. Toutes ces données sont globales et ne renseignent pas sur l'apport des pays contributeurs. Pour pallier un tel

16 https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.CD?end=2022&locations=BJ&name_desc=false&start=1960&view=chart Page consultée le 16 décembre 2024.

17 https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.CD?end=2022&locations=BJ&name_desc=false&start=1960&view=chart Page consultée le 16 décembre 2024.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

constat, nous allons brièvement revenir sur les contributions du Canada, même si ce pays n'est pas le premier créancier du Benin.

En effet, le Canada est présent en Afrique depuis 1964 (Brown 2008). L'aide bilatérale du Canada à l'Afrique au cours de l'exercice 2022-2023, s'élève à 2 380 millions de dollars canadiens (Affaires mondiales Canada 2024 : 9) ; c'est sans mentionner les initiatives phares du pays pour soutenir son partenariat[18] avec l'Afrique. Au niveau strictement macro, les relations diplomatiques entre le Canada et le Bénin remontent à 1962, avec des partenariats et des facilitations dans les domaines de l'éducation[19], du commerce[20], du développement et de l'aide humanitaire. Dans sa relation bilatérale, « la programmation du Canada au Bénin a pour but d'aider au développement d'un marché favorable aux affaires et le développement des micros, petites et moyennes entreprises. »[21] Le Canada appuie également la réforme administrative en République du Bénin, dans le processus de simplification des procédures de l'Administration publique. En termes de résultats[22] sur le terrain, nous lisons ce qui suit :

[Par] l'intermédiaire de Développement international Desjardins, le Canada a contribué à augmenter le nombre de membres de la Faîtière des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel du Bénin, la plus grande institution financière coopérative du pays. En 2017, le nombre de membres se chiffrait à 1 022 311, comparativement à 593 467 membres en 2009. Cette réalisation a contribué à améliorer la situation économique de la population.

Depuis 2015, le Canada aide le gouvernement du Bénin à renforcer la gestion de son administration financière grâce au Projet d'appui à l'accroissement des recettes intérieures du Bénin. En 2017-2018, les systèmes de gestion et de services électroniques étaient fonctionnels et le renforcement du système d'information de la Direction générale des impôts du Bénin était en grande partie achevé. Le gouvernement du Bénin peut désormais dégager plus de fonds

[18] Le lecteur intéressé pourrait consulter https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2024/11/document-dinformation---les-initiatives-phares-du-canada-pour-soutenir-son-partenariat-avec-lafrique.html Page consultée le 2 décembre 2024.
[19] Par exemple, « En 2017, 610 étudiants béninois détenaient un permis valide pour étudier au Canada. L'éducation est un secteur important des relations Canada-Bénin. Plusieurs partenariats ont été établis entre des universités béninoises et canadiennes. » https://www.international.gc.ca/country-pays/benin/relations.aspx?lang=fra Page consultée le 28 décembre 2024.
[20] « Le commerce bilatéral de marchandises entre les deux pays a totalisé environ 57,9 millions de dollars en 2023, dont près de 53,2 millions de dollars en exportations et un peu plus de 4,7 millions de dollars en importations. » https://www.international.gc.ca/country-pays/benin/relations.aspx?lang=fra Page consultée le 28 décembre 2024.
[21] https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/where-ou/benin.aspx?lang=fra Page consultée le 06 août 2019.
[22] https://www.international.gc.ca/gac-amc/publications/odaaa-lrmado/benin.aspx?lang=fra. Page consultée le 22 septembre 2020.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

pouvant être consacrés aux programmes et aux services destinés aux citoyens les plus vulnérables, y compris les femmes.

Enfin, le Bénin et le Canada ont signé le 08 janvier 2013, un Accord[23] concernant la promotion et la protection réciproque des investissements. Cette Entente est entrée en vigueur le 10 mai 2014. Sans aller dans les détails, les deux Parties signataires de cet Accord de 104 pages ont, entre autres choses, l'obligation de veiller rigoureusement au respect des mesures garantissant aux investissements de l'autre Partie la santé, la sécurité et un environnement sain d'investissement sur leurs territoires respectifs. Elles sont en outre tenues d'encourager les entreprises de l'autre Partie présentes sur leur territoire, à respecter et à promouvoir les normes en vigueur en matière de responsabilité sociale des entreprises (p.15). L'aide internationale totale canadienne au profit du Bénin (2022-2023), s'élève à 46,66 millions $ CAD (Affaires mondiales Canada 2024 : 25). Le tableau ci-dessous résume l'aide internationale canadienne au Bénin ces cinq dernières années :

Tableau 2 : Aide internationale canadienne au profit du Bénin (2018-2023)

Année d'exercice	APD (millions $)	Autres aides (millions $)
2018-2019	33,83	0,06
2019-2020	32,36	0,10
2020-2021	38,25	00
2021-2022	41,09	00
2022-2023	46,66	0,02

Source : Tableau réalisé à partir des données compilées des rapports statistiques annuels de l'aide internationale canadienne ces cinq dernières années.

En définitive, le Canada a financé un total de 104[24] projets et programmes au profit du développement du Bénin dont le plus ancien remonte à 2001 et le dernier est programmé jusqu'en 2030. Ainsi, le total de l'aide internationale canadienne au profit du Bénin, de 2001 à 2030[25] est estimée à 1 641 471 365, 63[26] $ CAD.

[23] http://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/liste_hebdomadaire/2014/electronique/w14-37-U-F.html/collections/collection_2014/maecd-dfatd/FR4-2014-13.pdf. Page consultée le 17 mai 2018.
[24] https://w05.international.gc.ca/projectbrowser-banqueprojets/filter-filtre#resultsTbl Page consultée le 25 décembre 2024.
[25] https://w05.international.gc.ca/projectbrowser-banqueprojets/filter-filtre#resultsTbl Page consultée le 25 décembre 2024.
[26] Montant calculé sur base des données figurant sur le site internet https://w05.international.gc.ca/projectbrowser-banqueprojets/filter-filtre#resultsTbl Page consultée le 28 décembre 2024.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

3. Des efforts de l'État béninois dans la gestion de l'Aide internationale

La gestion de l'aide internationale par le Benin a essuyé, à certains moments, de vives critiques. Mais, d'importants efforts sont dès lors déployés par l'État béninois pour une meilleure gestion de l'aide internationale. D'une part, l'on note une volonté affichée d'évaluation des politiques publiques dans le pays (Gbedan 2025). De l'autre, il y a le Plan national de développement (PND) dans lequel l'accent est mis sur davantage de rigueur dans la gestion de l'aide internationale par le Bénin. Dans cette perspective, le Bénin dispose d'une Politique[27] nationale de l'Aide au développement (PNAD) sur la période allant de 2011 à 2020 qui est régie par le Décret n° 2011-893-du 30 décembre 2011[28]. Cette Politique vise à améliorer l'efficacité de l'aide au développement (art.1er). Plus précisément,

[La] Politique Nationale de l'Aide au Développement vise essentiellement à améliorer la contribution de l'aide au développement économique, social et culturel du Bénin. De façon spécifique, elle permet au Gouvernement (i) d'améliorer la coordination de l'aide au développement ; (ii) d'assurer le choix du type d'aide en adéquation avec les stratégies nationales et sectorielles ; (iii) d'accélérer la croissance économique de manière durable et ; (iv) de renforcer le leadership du Gouvernement. (Art.4).

Cette Politique nationale de l'aide au développement vise, entre autres choses, à limiter le risque d'endettement ou de surendettement du pays au regard du diagnostic matérialisé dans le Plan national de développement qui renseigne que « [la] marge par rapport au risque[29] « modéré » a diminué et doit ainsi faire l'objet d'une veille systématique du Gouvernement. Celui-ci doit trouver le juste équilibre entre son plan d'investissement, qui à côté de PPPs[30], sera surtout financé par des emprunts concessionnels et, ensuite de façon plus limitée, d'emprunts classiques et la maîtrise de son taux d'endettement public. (PND 2018 : 225). Dans cette perspective, le Rapport (2022) d'*Analyse de la viabilité de la dette publique du Bénin* renseigne sur les efforts du Bénin à rassurer ses créanciers à travers une gestion rigoureuse de l'aide et son remboursement. Par exemple,

[En] novembre 2021, le Bénin a bouclé une opération inédite de remboursement anticipé d'obligations de trésor. Cette opération compte parmi les engagements pris dans le cadre de l'émission de « l'eurobond ODD ». Unique en son genre dans l'histoire du marché des emprunts

[27] République du Bénin (2011). *Politique Nationale de l'Aide au Développement (PNAD 2011-2020)*, Cotonou, Ministère du Développement, de l'Analyse Économique et de la Prospective.
[28] Décret portant adoption de la Politique Nationale de l'Aide au Développement (PNAD 2011-2020).
[29] Risque d'endettement.
[30] Partenariat Public-Privé

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

obligataires par syndication de l'UEMOA[31], elle a consisté au remboursement d'une partie de la dette sur le marché financier sous régional pour un montant total de 209,64 milliards de FCFA en principal. Ce remboursement anticipé a permis au Bénin de réaliser une économie sur les intérêts non courus de plus de 36 milliards de FCFA. Ces gains de ressources ont servi au financement de divers projets à impact social. (CAGD[32] 2022 : 7).

Cet état de chose semble par ailleurs favorisé par la fixation du plafond de l'endettement (70 % du PIB) de chaque pays-membre de l'UEMOA à travers sa Directive d'une part et la surliquidité des banques de l'Union (Guérineau & Guillaumont Jeanneney 2007), de l'autre. Tous ces efforts ont valu au Bénin, des appréciations d'agences multilatérales et celles spécialisées de la potentialité de la solvabilité du pays. C'est ainsi qu'

[À] la suite de la distinction pour la bonne qualité de sa gestion de la dette, à travers le prix Global Markets 2019 du meilleur gestionnaire de dette souveraine en Afrique sub-saharienne, obtenu en marge des Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International en octobre 2019, le Bénin vient d'être une fois de plus honoré pour sa transparence dans la gestion de la dette publique.

En effet, au titre du premier semestre 2020, la Banque Mondiale a mis à jour sa plateforme de suivi de la transparence en matière de gestion de la dette et consacre le Bénin comme premier parmi les 76 pays éligibles aux financements de l'Agence Internationale de Développement (IDA)[33].

Dans cette même perspective, dans le *Rapport de Gestion de la Dette Publique 2023* (CAGD 2024), Fitch Rating maintient la notation financière du Bénin à B+ avec perspective stable (mars 2023) ; S&P à B+ avec perspective stable (mai 2023) ; Moody's à B1 avec perspective stable ; Fitch Rating note B+ avec perspective stable (septembre 2023) et enfin en octobre de la même année, S&P note une amélioration de la notation financière du Benin à B+ avec perspective positive. Au total, « Les notes obtenues par le Bénin sont globalement satisfaisantes et traduisent la résilience de ses fondamentaux économiques dans un contexte d'instabilités internationale et régionale accrues. » (CAGD 2024 : 1).

Toutes ces notations crédibilisent le Bénin qui a eu recours à d'autres stratégies de mobilisations de ressources pouvant financer ses politiques publiques. En effet, en dehors des emprunts

[31] Union économique et monétaire ouest-africaine
[32] Caisse Autonome de Gestion de la Dette.
[33] https://www.gouv.bj/actualite/809/le-benin-tete-evaluation-pays-matiere-transparence-donnees-dette--lire-communique-/. Page consultée le 19 mai 2022.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

classiques des créanciers[34], l'on a assisté, ces dernières années, à des stratégies de mobilisations des emprunts jadis peu connues du grand public et qui ont désormais pignon sur rue. Il s'agit de l'émission des eurobonds. Sans aller dans les détails des opérations d'émissions d'Eurobond, il est écrit qu'en 2023 par exemple, qu'il y a eu des tirages sur emprunts extérieurs qui

[…] ont porté sur un volume global de 829,15 milliards de FCFA contre 584,95 milliards de FCFA en 2022 soit un accroissement de 41,75%, dû essentiellement à l'emprunt ODD de 230 milliards de FCFA. Ces tirages ont été essentiellement portés par : (i) 442,20 milliards de FCFA pour les prêts multilatéraux ; (ii) 44,80 milliards de FCFA pour les prêts bilatéraux et (iii) 342,15 milliards de FCFA pour les prêts commerciaux (y compris l'emprunt ODD de 230 milliards de FCFA). Les créanciers concernés par les tirages sont principalement les banques commerciales internationales (230 milliards de FCFA), la Banque Mondiale (187,68 Milliards de FCFA) ; le FMI (122,78 milliards de FCFA) ; la BAD (32,82 milliards de FCFA) ; les bailleurs de fonds arabes (57,31 milliards de FCFA) ; l'AFD (36,86 milliards de FCFA) et la Chine (6,9 milliards de FCFA). (CAGD 2024 : 2-3).

Les tirages sur financement intérieur au cours de la même année (2023), « … s'établissent à 484,06 milliards de FCFA dont 22,36 milliards de FCFA pour tirages sur emprunts intérieurs et 461,70 milliards de FCFA pour les émissions de titres publics. » (CAGD 2024 : 4).

4. Quelques effets pervers de l'Aide internationale

Selon Boudon (2009 :20), « …il y a effet pervers lorsque deux individus (ou plus) en recherchant un objectif donné engendrent un état de choses non recherché et qui peut être indésirable du point de vue soit de chacun des deux, soit de l'un des deux. » En effet, l'histoire de la gestion de l'Aide internationale au Bénin a été marquée, entre autres choses, par des cas critiques dont ceux, plus ou moins récents, méritent d'être convoqués. Par exemple, en considérant le graphique (figure1) *supra*, l'on note une chute de l'aide internationale en 2015 (436 630 005 de dollars) par rapport à l'année précédente, 2014 (599 320 007 de dollars). Cette chute s'expliquerait, entre autres choses, par des cas de mauvaise gestion de l'aide au

[34] Pour 2024 par exemple, « Les décaissements proviendront en 2024 essentiellement des créanciers multilatéraux et bilatéraux tels que l'AID, la BAD, la BID, la Chine, le Fonds Koweitien, etc. Une part non négligeable des décaissements viendront également des banques commerciales dont le Deutsche Bank, la BPIFrance, le MUFG, l'UKEF, etc. », *Stratégie annuelle d'endettement de l'Etat 2024*, p.7.
La liste est non limitative et contient l'Union européenne, la Banque africaine de développement, les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, le Groupe de la Banque mondiale et le FMI qui sont les principaux partenaires du Bénin. Des créanciers moins traditionnels, comme la Chine et la Banque islamique de développement qui sont aussi de plus en plus actifs. » https://www.banquemondiale.org/fr/country/benin/overview#4 Page consultée le 31 décembre 2024.
Il y a aussi, la France, l'Allemagne, la Belgique, le Japon, la Suisse, les États-Unis, le Canada, le Brésil et l'Inde (BAD 2017, p.48), (Annexe 7).

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

développement dont le plus éclaboussant écho fut un supposé détournement de fonds par des cadres du ministère de l'Énergie et de l'Eau et du ministère des Finances. Il ressortait des informations lues à cet effet que six cadres de ces deux Ministères, dont les noms n'avaient pas été rendus publics, auraient ainsi été interpellés. Il s'agissait de l'aide du Royaume des Pays-Bas au profit du Projet Pluriannuel d'Appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PPEA-II). La somme « détournée » était, après les résultats de l'audit de gestion lancé en 2014 par les Autorités néerlandaises, de trois milliards[35] de franc CFA (environ 4 millions d'euros.) En conséquence, les Pays-Bas avaient suspendu leur aide bilatérale au Bénin. Ce scandale financier était le deuxième après celui de la mauvaise gestion de l'aide bilatérale du Danemark au Bénin en 2013, qui avait aussi mis fin à cette coopération bilatérale.

Au-delà de ces graves fautes de gouvernance dont les conséquences impactent, in fine, les couches populaires béninoises, une préoccupation demeure légitime, celle de s'interroger sur les perceptions de l'aide internationale qu'entretiennent les gestionnaires et cadres béninois. Le problème est d'autant plus préoccupant qu'il avait été établi par le PNUD qu' « en 2014, le taux de desserte et d'accès à l'eau potable était de 68,1% au Bénin »[36]. Dans ce sens, Tokpanou (2013 : 32-33) esquisse une explication dont la teneur nous semble discutable à certains égards. Selon lui,

[La] perception que les Béninois ont de leur État est double, l'une, essentiellement négative qui consiste à le considérer comme un monstre et un rouleau compresseur pour ses citoyens qu'il écrase sur son passage et l'autre, péjorative qui consiste à le considérer comme un gâteau juste bon à être partagé pour ses serviteurs …. En ce qui concerne la perception péjorative, elle s'observe pour l'essentiel à travers les comportements des cadres lorsqu'ils sont nommés à des postes de responsabilité. En effet, les nominations sont perçues comme des cadeaux qui sont donnés par l'autorité qui nomme et qui en règle générale remonte toujours au président de la République. En conséquence dès la nomination prononcée, les cadres nommés organisent une activité de remerciement, qu'il s'agisse d'une marche de soutien, d'une messe, d'un culte ou d'une séance de prière d'action de grâce à l'attention du président de la République. Ceci est valable aussi bien pour les cadres civils que pour les cadres militaires.[37]

[35] http://linkis.com/www.lemonde.fr/afriq/ZmlyK Page consultée le 19 mars 2018.
[36] http://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/presscenter/articles/2017/03/20/de-l-eau-potable-pour-les-m-nages-ruraux-au-b-nin.html Page consultée le 19 mars 2018.
[37] Il est à préciser que le pouvoir en place (le « Gouvernement de la Rupture ») a interdit les pratiques décrites par l'auteur dans les deux dernières phrases.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Sur la sphère des organisations sans but lucratif, il est fort vraisemblable que les activités des ONG internationales puissent aussi avoir d'effets pervers ou effets contre-intuitifs quant à une réelle prise en charge de soi-même des populations béninoises et de revendication pacifique de leurs droits. Plus précisément, des données de terrain ont état du fait que des répondants d'une ONG internationale au Benin ont déploré l'effet pervers de leurs interventions. Alors que l'objectif final visé c'est l'autonomie des populations-cibles parties prenantes destinataires finales, ils assistent plutôt à une sorte de dépendance. Et la lecture des verbatims ci-dessous ne serait guère redondante :

Moi je fais partie de ces gens-là qui pensent que l'aide au développement, c'est une bonne chose. Mais on ne va pas continuer à aider les gens indéfiniment. D'accord. À un moment donné il faudrait que les partenaires eux-mêmes se prennent en charge. Mais j'ai comme impression que c'est un éternel recommencement. C'est-à-dire que les partenaires sont là et se disent que bon, ils ne peuvent pas se prendre en charge tout seuls. Et quand on se met dans la peau d'un éternel assisté, je pense qu'on ne sera jamais autonome. Alors qu'on vise leur autonomie. Donc il faudrait qu'à un moment donné, qu'ils se prennent en charge. (William).

Je ne suis pas sûr que les gens poursuivent réellement les mêmes objectifs. Parce que pendant que vous voulez amener des populations à s'autonomiser, à se capaciter, les gens développent plutôt des structures de dépendance vis-à-vis de ce don de financement. (Jacob).

De plus, il est possible que, des populations vulnérables étant soulagées par des activités de développement à la base financées pour la plupart du temps par des ONG internationales, auraient moins de détermination à réclamer leurs droits ou exercer de pressions sur leurs gouvernants pour plus de justice sociale et environnementale. Autrement dit, les interventions des ONG internationales à travers les financements des projets/ programmes de développement/solidarité internationale pourraient potentiellement « inhiber » toute initiative de participation citoyenne aux fins de reddition des comptes des autorités et gestionnaires de l'État. Ainsi, l'on pourrait supposer que, s'il n'y avait aucune activité extérieure de lutte à la misère au Bénin, il y aurait déjà eu, a priori, de soulèvements populaires pour plus d'actions en faveur des couches les plus vulnérables et défavorisées. Il ne s'agit pas ici d'activités subversives. Nous condamnons toutes activités subversives.

L'autre effet pervers de l'Aide internationale serait relatif à un manque de responsabilisation de certains dirigeants et cadres. C'est aussi cette dimension qu'a considérée Moyo (2009), dimension qu'elle généralise aux pays Africains bénéficiaires de l'aide internationale, mais que nous pourrions, toute proportion gardée, mobiliser pour le cas du Bénin. En effet, selon elle,

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

L'aide est une source de paresse chez les dirigeants de l'Afrique. Ceci explique pourquoi on observe chez eux une sorte d'insouciance, nul sentiment d'urgence quand il s'agit de porter remède aux maux si graves dont l'Afrique souffre. Parce que (à juste titre) l'aide leur apparaît comme un revenu permanent, ces dirigeants n'ont pas d'incitation à chercher d'autres moyens, des moyens meilleurs, de financer le développement à long terme de leurs pays. (Moyo 2009 :17).

Par ailleurs, Clerc (2003) brosse un portrait de la spirale de l'endettement public dans les pays du Sud qu'il faudrait convoquer ici, malgré ses dimensions discutables. En effet, selon l'auteur, […] dans certaines sociétés du Sud, où l'usurier règne en maître. Mais les riches ne s'y endettent plus : l'État, dont ils sont devenus en quelque sorte les rentiers, le fait à leur place, en devises étrangères, avec comme gage le pays tout entier. L'endettement extérieur est alors le signe de la déliquescence de ces sociétés, où l'État a été privatisé au bénéfice de cliques qui en tirent profit, selon le vieux schéma : socialisation des pertes et privatisation des bénéfices. Voilà pourquoi, si la dette extérieure des pays les plus pauvres fait peser sur leurs habitants une charge insupportable, son annulation pure et simple reviendrait à absoudre, voire à encourager, les groupes dominants qui ont chargé la barque de l'État à leur bénéfice. (Clerc 2003 :79-80).

De même, « En s'endettant, d'une certaine manière, on aliène sa liberté, puisque l'on prend un engagement qu'il faudra tenir, sous peine de sanctions. » (Clerc 2003 : 83).

5. L'endettement inquiétant malgré des efforts notoires de « bonne gestion »

Le taux d'endettement du Bénin devient critique malgré toutes les mesures de gestion rigoureuse et de la transparence de la gestion de la dette que nous avons supra exposées. En effet, le PNUD (2021 : 3) a par ailleurs précisé que « [La] dette publique et garantie par l'État (PPG) a augmenté pour atteindre 46,1% du PIB en 2020 (+4,9 points par rapport à 2019), les emprunts concessionnels représentant l'essentiel du financement supplémentaire. » Le *Bulletin*[38] *statistique de la dette publique* de mars 2020 précise d'une part que « L'encours[39] de la dette publique du Bénin au 31 mars 2020 s'établit à 3 857,97 milliards de FCFA soit environ 6,92 milliards USD contre 3 476,59 milliards de FCFA au 31 décembre 2019. » (p.6) et « Le taux d'endettement public (encours de la dette rapporté au PIB) ressort à 43,92% au 31 mars 2020. L'on note une augmentation de l'endettement du pays. Par exemple, l'encours de la dette publique fin décembre 2021 est estimé à « 48,84% contre 46,14% en 2020, soit une hausse de

[38] C'est un Bulletin édité par la Caisse Autonome d'Amortissement du Bénin.
[39] Dans le même Bulletin (p.2), l'encours de la dette publique est le montant qui a été décaissé mais qui n'a pas encore été remboursé ou annulé. Il s'agit du total des décaissements réels moins les remboursements du principal.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

2,7 points de pourcentage. »[40] Dans la parution de juillet 2021 du même *Bulletin*[41], il est précisé que « … la dette extérieure[42] reste la part la plus important de la dette publique du Bénin avec une proportion à fin juin 2021 de 60,78% contre 39,22% pour la dette intérieure. » (p.11). En 2022[43], le taux d'endettement[44] du Bénin était de 52,73% du Produit intérieur brut (PIB). Les données de la Caisse autonome de gestion de la dette du Bénin (CAGD) montrent une baisse sensible de ce taux qui est de 52,1%[45] en 2024. Par ailleurs, le pays demeure un pays à économie déficitaire. Par exemple, le solde budgétaire en 2023 (fin décembre 2023) est de -619,88 milliards[46] de FCFA. Plus précisément, l'encours de la dette publique 2023 (fin décembre 2023) est de 6 508,52 milliards de FCFA dont 4 390,44 milliards de dette extérieure[47] et 2 118,08 milliards de dette intérieure[48]. Et le taux d'endettement public à la même année (2023) est de 54,5%[49] du PIB. Le graphique ci-dessous renseigne sur les parts de la dette extérieure et intérieure dans l'enveloppe globale de la dette du Benin en 2023.

Figure 2 : Part de la dette extérieure et intérieure dans la dette publique du Bénin en 2023.

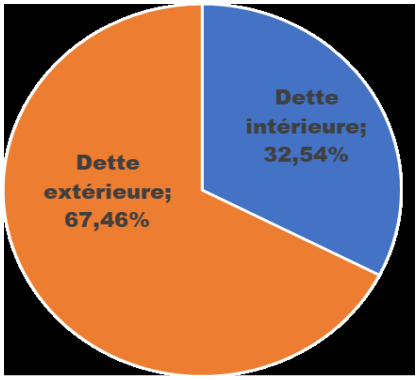

Source ; CAGD/MEF/Bénin (2024). *Dette publique-T4*, p.1.

[40] Stratégie annuelle d'endettement de l'État gestion 2022, p.4.
[41] République du Bénin (2020). Bulletin statistique de la dette publique. Deuxième trimestre 2021, Ministère de l'Économie et des Finances, Caisse Autonome d'Amortissement, Cotonou.
[42] « La dette extérieure comprend la dette libellée en devises contractée auprès des créanciers multilatéraux, des créanciers bilatéraux, les banques commerciales internationales et les obligations internationales. » Stratégie annuelle d'endettement de l'État gestion 2022 (2022 : 3).
[43] https://finances.bj/. Page consultée le 04 novembre 2024.
[44] Il comprend la dette extérieure et la dette intérieure. « La dette extérieure comprend la dette libellée en devises contractée auprès des créanciers multilatéraux, des créanciers bilatéraux, les banques commerciales internationales et les obligations internationales. La dette intérieure libellée en FCFA, est composée des titres publics (bons et obligations du Trésor) émis sur le marché financier régional, des prêts contractés auprès des banques locales et de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). », MEF (2023 : 4).
[45] https://www.cagd.bj/indicateurs-economiques-cles/. Page consultée le 04 novembre 2024.
[46] https://www.cagd.bj/finances-publiques/etat-des-finances-publiques-decembre-2023/. Page consultée le 05 novembre 2024.
[47] La dette extérieure est composée de la dette bilatérale (336,07 milliards de FCFA), de la dette multilatérale (2 310,64 milliards de FCFA), de la dette commerciale (644,11 milliards de FCFA) et des Eurobonds (1 099,62 milliards de FCFA). Source : CAGD/MEF/Bénin (2024). Dette extérieure et intérieure-T4, p.1.
[48] La dette intérieure est composée des Bons et Obligations du Trésor (1 789,56 milliards de FCFA) et du Financement bancaire en monnaie locale (328,52 milliards de FCFA). Source : CAGD/MEF/Bénin (2024). Dette extérieure et intérieure-T4, p.1.
[49] CAGD/MEF/Bénin (2024). Dette publique-T4, p.1.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Il est par exemple précisé que « Le ratio du service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires (hors dons), qui est l'indicateur le plus pertinent[50], atteindrait son pic en 2030 à 15,1% en deçà de son seuil de 18%. Ce pic observé en 2030 coïncide avec les tombés d'échéances de remboursement des eurobonds. » (Agence de gestion de la dette du Bénin 2022 :16). Nonobstant le caractère du risque modéré de la viabilité de la dette du Bénin, l'inquiétude face au risque de surendettement demeure légitime. En effet,

[L'] analyse de viabilité de la dette révèle que le Bénin présente un risque modéré de surendettement public extérieur et global. Les indicateurs d'endettement public extérieur et global demeureraient bien en dessous de leurs seuils respectifs dans le cadre du scénario de référence. Toutefois, au niveau des analyses de sensibilité certains indicateurs dépassent leurs seuils aussi bien dans l'AVD[51] extérieure que l'AVD public. Dans l'AVD extérieure : l'indicateur VA[52]/exportation dépasse son seuil sur la période 2024-2027 en cas de choc extrême sur les exportations ; -le SD[53]/exportation dépasse son seuil sur la période 2031 en cas de choc extrême sur les exportations ;(CAGD 2022 : 22).

Ainsi, malgré l'existence de mécanismes de droit communautaire (UEMOA 2007 ; UEMOA 2015) et ceux du droit interne (République du Bénin 2008 ; République du Bénin 2015) encadrant les opérations de l'aide publique d'une part et tous les efforts déployés par l'État béninois de l'autre, les enjeux de l'endettement et donc du remboursement de l'aide publique par les contribuables béninois, demeurent critiques. En comparaison au cas des citoyens de l'Union européenne qui bénéficient déjà largement des politiques sociales de leurs États respectifs, le poids de la dette au Bénin est individuellement insoutenable. En effet,

[Entre] 1998 et 2020, le budget de la dette au Bénin a varié entre 373,3 millions et 5,5 milliards d'euros. En 2020, dernière année évaluée, le montant de 5,54 milliards d'euros a été le plus élevé des 22 dernières années.

Rapporté au nombre d'habitants, cela correspond au Bénin à un endettement de 457 euros par personne. À titre de comparaison, l'endettement moyen par habitant au sein de l'UE était de 26.944 euros la même année.[54]

[50] Le même Rapport (p.16) précise que « L'indicateur le plus pertinent est défini comme celui se rapprochant le plus de son seuil indiquant ainsi une plus forte contrainte. Dans le cas du Benin, l'indicateur le plus pertinent est le service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires hors dons »
[51] Analyse de la viabilité de la dette.
[52] Valeur ajoutée.
[53] Service de la dette.
[54] https://www.donneesmondiales.com/afrique/benin/dette.php. Page consultée le 19 mai 2022.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

L'État béninois se retrouve donc entre la marteau et l'enclume en ce sens qu'il devrait s'endetter pour financer ses politiques publiques tout en garantissant aux créanciers, le remboursement de sa dette dont le taux est actuellement de 52,1% du PIB. Plusieurs stratégies ou mesures garantissant le remboursement ont été retenues. Par exemple, il est écrit que

[La] consolidation budgétaire à moyen terme et l'amélioration de la gestion de la dette, notamment, la gestion proactive des actifs et passifs sont nécessaires pour préserver la viabilité de la dette. Les dépassements des seuils mettent en évidence la nécessité de (i) renforcer le recouvrement des recettes budgétaires, de (ii) poursuivre et d'accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles dans les domaines de la politique fiscale et de l'administration fiscale et douanière. Il est également important de donner la priorité aux financements extérieurs à plus longues échéances et à des conditions concessionnelles afin de réduire la charge du service de la dette. (Agence de gestion de la dette 2022 : 22).

Unicef au Bénin met l'accent sur la « … la nécessité de maintenir la croissance économique et d'accroître la pression fiscale, non seulement en poursuivant l'élargissement de l'assiette fiscale à travers les efforts de digitalisation du paiement des impôts et taxes, la rationalisation des exonérations, mais aussi et surtout en favorisant la motivation des acteurs du secteur informel à migrer vers le secteur formel. » (UNICEF-Bénin 2021 : 13).

6. Problématique de financement des politiques sociales et ODD sociaux

Malgré des efforts des Gouvernements successifs, la redistribution de la richesse nationale aux fins d'une justice sociale significative demeure critique. En effet, dans le Plan national de développement, il est précisé que

[La] croissance du Produit intérieur brut (PIB) sur la période de 2017-2019, était estimée[55] à 6,4 %[56]. Mais cette croissance économique « … ne semble pas avoir profité aux plus pauvres ; ce constat soulève plusieurs questions sur l'efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques conçues pour être pro-pauvres mais qui, au final, impactent très peu la répartition équitable des fruits de la croissance et l'inclusion des populations vulnérables dans la création de richesse. » (PND 2018 :42).

En d'autres termes, malgré le fonctionnement des secteurs public et privé marchand et la mise en œuvre des projets voire programmes de développement des agences onusiennes dont le PNUD au Bénin (PNUD-Bénin, 2023), la redistribution de la richesse au Bénin est loin

[55] Il est actuellement de 6,30 % selon l'UEMOA. https://www.uemoa.int/etat-membre/benin. Page consultée le 06 décembre 2024.
[56] https://www.banquemondiale.org/fr/country/benin/overview#1. Page consultée le 24 décembre 2021.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

d'atteindre convenablement toutes les couches de la population béninoise. En ce sens, la Banque Africaine de Développement (BAD, 2003) notait déjà que la pauvreté affectait en 2000, 29,6% de la population béninoise, de même que l'accentuation des inégalités dans la répartition des fruits de la croissance. Par la suite, l'on a noté une accentuation de la pauvreté. Par exemple, la Représentation du PNUD au Bénin rapporte que « La pauvreté s'est accentuée au niveau national, passant de 33,3% en 2007 à 40,1% en 2015. »[57] Des efforts conjugués des différents acteurs ont permis une diminution du taux de pauvreté au Bénin. Ainsi, en 2019, le taux de pauvreté dans le pays était de 38,5%[58]. Les récentes données (INStaD 2023) révèlent que l'incidence de la pauvreté monétaire est établie à 36,2%. La problématique des inégalités demeure aigue. Par exemple, *l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages* au Bénin (EMICoV 2015 : 19) réalisée par l'INSAE[59] révèle un accroissement des inégalités, le coefficient Gini passant « de 0,464 en 2011 à 0,470 en 2015 ». Par ailleurs, à la page 37 du Rapport sur *Les tendances de la pauvreté au Bénin sur la période 2007-2015*, nous pouvons lire que le facteur déterminant de l'aggravation de la pauvreté monétaire est « la composante de redistribution, la composante de croissance ayant un impact faible. ». Par ailleurs, la Banque mondiale rapporte qu'

[Une] enquête menée sur 1 500 ménages en décembre 2020 a montré que 51% des chefs de ménage avaient eu des contraintes d'emploi entre mars et décembre 2020 avec 61% des ménages (principalement dans la capitale économique) signalant une perte ou baisse de revenus. En milieu rural, le choc est venu de l'augmentation du prix des intrants et de la baisse du prix de vente.[60]

Même si le Bénin se retrouve dans la catégorie des pays à inégalités modérées avec un coefficient de Gini de 34.4 (Banque mondiale 2024 :148), le pays occupe le 173ème rang sur un total de 193 pays dans le Rapport sur le Développement Humain 2024 (PNUD 2024 : 276), se situant dans le groupe des pays à développement humain faible[61]. L'État béninois est bien conscient de cette réalité. Et la mise en place d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté est énoncée dans le document *Plan National de Développement 2018-2025* (PND), élaboré par

[57] http://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/presscenter/pressreleases/2016/08/30/un-nouveau-rapport- sur-les-tendances-de-la-pauvret-au-b-nin-met-l-accent-sur-la-n-cessit-de-mieux-cibler-les-zones-pour-les- actions-publiques/. Page consultée le 07 février 2017.
[58] https://www.undp.org/fr/benin. Page consultée le 09 décembre 2024.
[59] Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique, devenu INStaD (Institut National de la Statistique et de la Démographie).
[60] https://www.banquemondiale.org/fr/country/benin/overview#1. Page consultée le 26 décembre 2021.
[61] Dans le Rapport de 2019 (PNUD 2019 : 26), le Bénin occupe le 163ème rang sur 189 pays.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

le Ministère béninois du Plan et du Développement (2018). Dans ce Document, l'on peut, entre autres choses, lire ce qui suit :

[…], les stratégies de réduction de la pauvreté à opérationnaliser doivent, non seulement viser une croissance économique forte mais aussi et surtout améliorer la qualité de la croissance pour qu'elle soit inclusive et également mettre en place des politiques de redistribution des fruits de cette croissance en direction des plus pauvres, notamment les couches les plus défavorisées combinant l'élargissement de la couverture sociale dans le cadre du nouveau système d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), le développement des activités génératrices de revenus dans la perspective du développement des territoires impliquant les communautés de base et les collectivités locales (PND 2018 : 18).

À tout ceci, précisons que le Bénin est de plus en plus exposé aux actes du terrorisme[62] et de l'extrémisme violent. Toute chose qui aggrave les effets des inégalités dans certaines régions du pays. Le PNUD (2022 : 4) met d'ailleurs un accent grave sur « … la hausse du risque lié aux menaces sécuritaires en provenance de la région du Sahel qui pourrait également exacerber les disparités géographiques entre les régions rurales du Nord et le reste du pays. ». En considérant ces données et celles relatives au niveau de l'endettement du pays, nous pouvons soutenir, sans grand risque de nous tromper, que l'État béninois n'a pas encore atteint un niveau optimal d'organisation, de structuration et de planification qui lui permette de financer par ses propres ressources, ses politiques publiques et sociales.

Se pose ainsi, d'une part, la cruciale question du financement et donc de la mise en œuvre du Plan de développement *Bénin ALAFIA 2025* et du Plan National de Développement (PND) 2018-2025[63] après leur actualisation. D'autre part, nous avons déjà exposé la grande importance de l'aide internationale dans le financement du développement du Bénin. Et il est utile de faire observer à ce niveau que cette Aide n'est fondamentalement pas orientée vers des secteurs sociaux vitaux comme la santé, l'éducation. Le graphique ci-dessous renseigne à plus d'un titre :

[62] PNUD (2022 :6) « En 2021, quatre combats armés entre les forces armées béninoises et des militants présumés ont déjà eu lieu. »

[63] « L'objectif Général du PND est d'atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable de 10 % en 2025 axée sur le développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures. (PND 2018, p.155). L'objectif global du PND est décliné en quatre objectifs stratégiques à savoir : développer un capital humain sain, compétent et compétitif ; accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise ; assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement ; consolider l'État de droit et la bonne gouvernance. » (PND 2018, pp.155-156).

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Figure 3 : Répartition de l'Aide par secteur

Graphique 12. Répartition des orientations des engagements du FDAL pour le Bénin de 2010 à 2018

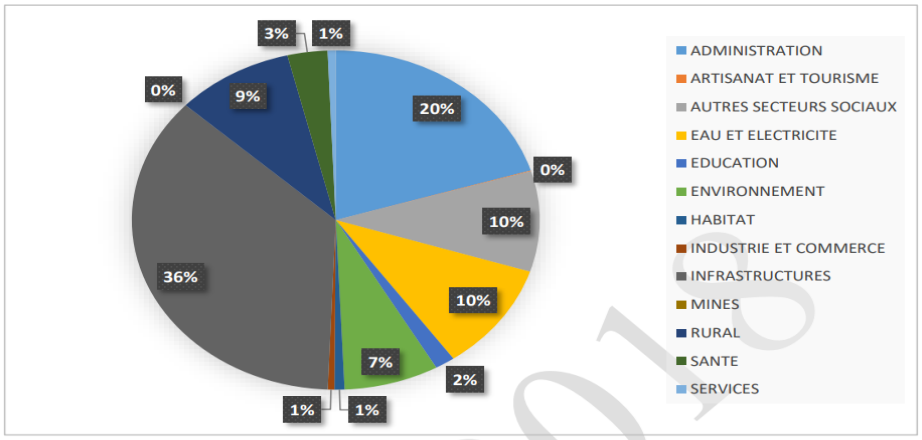

Source : DGFD, 2020

Source : *Rapport sur la coopération pour le développement (RCD). Profil de la coopération pour le développement 2011-2018* (2020 : 20).

Le présent graphique renseigne sur les domaines soutenus par l'Aide internationale au Bénin de 2010 à 2018. Ce qui est surprenant, c'est la part allouée aux domaines critiques dans un contexte de fortes inégalités socio-économiques. Par exemple, les parts allouées à l'éducation, la santé, l'eau et l'électricité sont respectivement de 2%, 3% et 10%. Dans son *Analyse des budgets des secteurs sociaux du Bénin*, Unicef-Bénin (2021 : 37) renseigne qu'

[En] prenant en compte le Programme Eau, la part des secteurs sociaux dans le budget de l'État montre une évolution en dents de scie, passant de 34,7 % en 2017 à 32,6 % en 2018 puis à 36,7 % en 2019 avant de connaître un repli pour s'établir à 36,1 % en 2020 pour une cible de 36,7 %. La part des secteurs sociaux dans le budget de l'État, bien que globalement en progression, n'atteint pas la cible prévue dans le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D, 2018-2021). En effet, il se dégage un écart de près de 4 points de pourcentage avec la cible (4,2 en 2018 ; 4,4 en 2019 ; 3,6 en 2020). Mais en prenant en compte le programme Eau du ministère en charge de l'eau, les écarts sont faibles (2,9 en 2018 ; 0,2 en 2019 ; 0,6 en 2020). L'État béninois déploie des efforts de mobilisation des ressources pouvant financer les programmes sociaux[64](Unicef-Bénin, 2021). C'est dans cette perspective que s'inscrit, entre autres choses, l'emprunt en 2022, de 230 milliards de FCFA pour les ODD dont l'atteinte des cibles prioritaires reste critique à cause du risque lié à la diminution des ressources et des financements extérieurs dont la probabilité et l'impact sont jugés élevés (Nations Unies-Bénin 2022 : 115). Dans la perspective des *planistes* (Easterly, 2009) en effet, les OOD au Bénin avec

[64] L'éducation, la santé, le développement social et culturel, l'eau, l'hygiène et l'assainissement publics.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

les cibles prioritaires retenus sur le plan national (Pnud-Bénin 2017) présentent d'importants enjeux en ce qui concerne leur mise en œuvre et l'évaluation de leurs effets et impact. En termes de leur mise en œuvre au niveau macro, l'analyse renseigne sur des scores plus ou moins mitigés obtenus par le Bénin. Par exemple, dans le premier *Rapport sur le développement durable pour le Bénin* paru en 2022, l'évaluation de l'atteinte des objectifs des ODD par le Bénin a révélé que le pays obtenait « un score de 50,7 sur 100 pour l'ensemble des 17 ODD. À l'image du Bénin, la majorité des pays de la CEDEAO se rapprochent de la moyenne régionale (54,3 sur 100) et sont à mi-chemin de la réalisation des ODD »[65] . Ledit Rapport précise en outre que « Le Bénin a un score de l'indice ODD peu élevé mais des scores élevés en matière d'efforts politiques, ce qui pourrait aider à atteindre les résultats des ODD dans les années à venir. »[66]. Dans le *Rapport sur le développement durable pour le Bénin* 2023, le Bénin a obtenu un score de 54,4[67] sur 100 pour l'ensemble des 17 ODD. Dans le dernier *Rapport*, celui de 2024, il est précisé que le Bénin obtient un score de 55,6[68] sur 100 pour l'ensemble des 17 ODD. Malgré tous ces efforts consentis par l'État béninois, les scores demeurent mitigés à quelques années nous séparant de 2030 qui s'égrène dans un environnement de plus en plus marqué par la diminution de l'Aide publique au développement. Au total, même si « Le Bénin n'a aucun arriéré[69] de paiement au titre du service de la dette publique. » (CAGD 2024 : 9), il

[65] *Rapport sur le développement durable pour le Bénin* 2022, p.1.
[66] *Rapport sur le développement durable pour le Bénin* 2022, p.29
[67] *Rapport sur le développement durable pour le Bénin* 2023, p.78.
[68] *Rapport sur le développement durable pour le Bénin* 2024, p.
[69] Nous ne voudrions pas revenir ici les différentes options de « remboursement » de la Dette telles réaménagement, rééchelonnement, refinancement, conversion, annulation.
« Par réaménagement de la dette, on entend tout changement apporté à la dette existante du fait d'un rééchelonnement, d'un refinancement ou de toute autre disposition qui vient modifier les obligations du débiteur en ce qui a trait au remboursement du principal, au paiement des intérêts ou à l'une et l'autre de ces obligations. En dehors de la capitalisation des intérêts, ces opérations ne modifient pas, en principe du moins, le montant du principal de la dette, mais elles peuvent entraîner une extension de l'échéancier des remboursements (rééchelonnement), une modification du type de dette (refinancement) ou encore un transfert de la dette d'un secteur à l'autre, par exemple lorsque le secteur public (du pays créancier ou du pays débiteur) prend en charge une dette privée. » (Deblock & Kazi Aoul 2001 :147).
« Le rééchelonnement de la dette se définit comme un report officiel des paiements au titre du service de la dette avec application des nouvelles échéances aux montants reportés. Chaque opération de rééchelonnement comporte deux éléments distincts : les paiements au titre du service de la dette relatifs à chacun des prêts couverts par l'accord de rééchelonnement et le nouveau prêt de rééchelonnement consolidé, assortis tous deux des nouvelles conditions de remboursement qui résultent de l'accord. Le nouveau prêt de rééchelonnement consolidé comprend le principal, les arriérés du principal rééchelonnés et les intérêts capitalisés. Rééchelonner la dette revient donc, premièrement, à réviser et à étaler sur une nouvelle période de temps l'échéancier du paiement du principal et des intérêts d'un ou de plusieurs prêts et, deuxièmement, à consolider cela dans un nouvel accord. » (Deblock & Kazi Aoul 2001 :147-148).
« Le refinancement est une autre formule d'aménagement qui consiste à recourir à un nouveau crédit/prêt qui viendra se substituer au crédit/prêt initial. Refinancer la dette, c'est donc convertir les arriérés (principal et intérêts) et la dette en cours (en totalité ou en partie) en un prêt nouveau. En règle générale, le prêt de refinancement couvre les arriérés, mais il n'en est pas toujours ainsi. » » (Deblock & Kazi Aoul 2001 :148).

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

urge d'innover davantage, en dehors de la pression fiscale[70], dans la recherche de solutions analytiques pouvant contrebalancer la dépendance du Bénin de l'aide publique.

7. Face à la diminution de l'Aide internationale : nécessité d'une mobilisation des Citoyens et promotion de la culture philanthropique au Bénin

Les pays contributeurs du Comité d'Aide au Développement semblent de moins en moins enclins à financer le développement international. En effet, en 2017, l'APD était évaluée[71] à 146,6 milliards de dollars (US). En 2018, l'on a noté une baisse[72] de 2,7% de l'aide au développement. Pour l'Afrique en général, l'Aide a chuté de 4% et spécifiquement, l'Afrique subsaharienne a connu une diminution de 4,4%[73]. Les récentes données font état du fait qu'en 2024, l'APD totale a reculé de 7.1 % en termes réels par rapport à 2023 (OCDE 2025). Précisément, « Le recul de 7.1 % en 2024 reflète en partie une diminution des dépenses qui ont été consacrées aux pays en développement pour les aider à faire face aux crises qui se sont succédé et dont les effets se sont cumulés. Pour ce qui est de l'avenir, les annonces récentes de certains membres du CAD suscitent des préoccupations quant aux niveaux futurs de l'APD, et l'OCDE examine l'ampleur et les conséquences de ces coupes budgétaires. Des simulations de l'APD élaborées par l'OCDE, fondées sur une enquête récente menée auprès des membres du CAD, montrent que l'APD pourrait chuter de 9% à 17% entre 2024 et 2025, » (OCDE 2025 :7). Dans le monde de la solidarité internationale, les données sont difficiles à colliger pour ce qui a trait au financement des ONG locales. Mais dans la pratique au Bénin, des responsables d'ONG locales vivent déjà la réalité de la raréfaction du don organisationnel international non gouvernemental. C'est dans ce sens que s'inscrivent des verbatims ci-dessous lorsque nous avons demandé aux répondants d'ONG locales de nous parler un peu de l'évolution (en termes de quantité) du don international organisationnel non gouvernemental. Ces acteurs d'ONG locales voient, *nolens volens*, leurs sources de financements inexorablement tarir :

« Par conversion de la dette, on désigne toute opération d'échange de la dette contre un actif ou une autre dette. Plusieurs mécanismes existent. » » (Deblock & Kazi Aoul 2001 ;148).
« Par annulation ou remise de la dette, on désigne tout accord qui a pour effet d'effacer la totalité ou une partie de la dette en cours ou du service de la dette. La remise de la dette peut toucher des arriérés en principal et/ou en intérêts et/ou des paiements échus au titre du principal et/ou des intérêts. Une remise de dette équivaut à une passation, totale ou partielle, aux pertes et profits par le créancier.» » (Deblock & Kazi Aoul 2001 ;148).

[70] La cible de 22,3 % projetée pour 2022 dans le Plan National de Développement.

[71] **https://www.jeuneafrique.com/549767/economie/aide-publique-au-developpement-seulement-cinq-pays-respectent-les-criteres-de-lonu/**. Page consultée le 21 janvier 2020.

[72] **https://www.jeuneafrique.com/761210/economie/laide-mondiale-au-developpement-en-baisse-en-2018/?fbclid=IwAR0-HdPa532fP97DoOtZ3pDyNoKwwspJx913yE2Xi3Sri0yIXSuOK40tTtA**. Page consultée le 21 janvier 2020.

[73] *Ibid.*

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Non, je peux vous en parler, puisque, on est dedans. Ça se, ça s'amenuise. Il y a deux choses : soit ils orientent, ils le réorientent vers l'Amérique latine, vers d'autres destinations. Quelles que soient les raisons, c'est que ça s'amenuise. Puisque, si tu regardes tu vois que ça, ça diminue; ça s'amenuise. Et ça se rétrécit comme une peau de chagrin. C'est ça aujourd'hui. Et donc, mais est-ce que parce que ça se réduit on va s'arrêter? Et il faut que, on repense la philanthropie. (Hagbè)

Et de toute façon ça diminue, les fonds extérieurs, ça diminue. Ça diminue d'année en année, ça diminue ... Ça se comprend. Surtout que, il y a maintenant une discussion où les gens veulent que leur pays finance les aspects sociaux du pays, qu'il y a aussi des jeunes, qu'il y a aussi des besoins de financements locaux. Donc diminution d'aides extérieures. (Assiba)

Dans le contexte des ONG, Severino & Ray (2012) pensent que le manque d'information au public est une des causes de la diminution des dons philanthropiques au profit des organisations de solidarité internationale. À cet effet, ces auteurs suggèrent aux ONG de

[Fournir] des informations transparentes, facilement accessibles et compréhensibles au public est le prix à payer pour s'assurer du niveau de soutien requis pour un effort national durable en faveur de biens publics globaux. Les contribuables sont les actionnaires de ces politiques : sans leur consentement, les ressources publiques qui irriguent l'activité des agences bilatérales et multilatérales, ainsi que celle des ONG et les fonds philanthropiques, s'assécheront très rapidement. En tant qu'actionnaires, ils ont besoin d'être convaincus que les bons choix d'allocation sont faits. Avec quelques exceptions notables, peu d'efforts de communication sont entrepris à destination du grand public dans les pays de l'OCDE pour expliquer les raisons qui justifient la coopération internationale (Severino &Ray 2012 :127).

Tout compte fait, l'État béninois est d'ailleurs et bien avant, conscient de l'amenuisement de l'Aide internationale et cherche à multiplier les sources de financements de sa politique de développement. C'est du moins ce que nous avons noté dans le Document National de Développement du pays :

La tendance baissière de l'aide publique au développement observée depuis la crise financière de 2008 va se poursuivre et doit obliger les pays en développement à privilégier l'efficacité et la transparence financière et budgétaire, à diversifier les sources de financement du développement, à mobiliser davantage les ressources intérieures, les investissements directs étrangers (IDE) et les financements innovants. » (PND 2018 :142.)

Dans le monde de la solidarité internationale, la diminution du don extérieur—généralement sous forme de financement de projets--que vivent déjà les acteurs d'ONG locales, hypothèque

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

plus sérieusement une réussite effective et durable d'une lutte à la pauvreté et aux inégalités au Bénin. Davantage de mobilisations des citoyens est plus qu'une nécessité. Ainsi, au niveau international, Renaut (2013) lance un appel—que nous qualifierions de philanthropique—aux citoyens (pauvres) de tous les pays qui, selon lui, détiennent la clé de la solution. Il l'exprime en ces termes, allusion étant premièrement faite aux acteurs « cadres du développement » :

Ces acteurs sont certes des responsables politiques, des experts gouvernementaux ou non gouvernementaux, voire, à leur modeste niveau d'intervention, des philosophes ou théoriciens de la justice globale. Ce sont surtout, pour ceux qui détiennent vraiment la clé de cette invraisemblable situation, *les citoyens de tous les pays*[74]. C'est donc plutôt à eux que je m'adresse et que je demande de faire l'effort de prendre la mesure de ce qui dépend d'eux dans ce qui ne peut être un dossier comme les autres, tant il engage la vie et la survie de dizaines, voire de centaines de millions de personnes en situation d'extrême pauvreté. (Renaut 2013 : 9-10).

Rénaut (2013) n'est pas le seul à mener une telle réflexion. Par exemple, Dumas (2012) a mené des analyses similaires, sur un autre registre, en insistant sur le rôle de la société civile en général et, plus particulièrement, des citoyens-consommateurs sur qui l'on doive compter pour exercer une action philanthropique. En procédant à une analogie, nous dirions, spécifiquement, que les citoyens-consommateurs des « produits » de la solidarité internationale, sont les populations parties prenantes destinataires finales des projets et programmes mis en œuvre par des ONG locales sur financements extérieurs. En général et relativement au contexte macro, il s'agît de toutes les couches vulnérables béninoises et vivant dans des trappes de pauvreté. Il s'avère important de préciser avec la Banque mondiale[75] qu'en 2022, la population béninoise était estimée à 13,35 millions et que le taux de pauvreté nationale était de 36,2%. Sur cette donnée, nous pourrions estimer qu'il y aurait plus ou moins 5 millions de Béninois pauvres ; soit environ l'équivalent de la population totale de la Norvège[76] en 2025. Que faire dans ces consistions marquées d'une part par les limites de l'État béninois et du marché pour une justice sociale effective et un contexte de diminution de l'Aide internationale ?

Les appels à la mobilisation citoyenne ci-dessus convoqués viennent à point nommé pour un pays comme le Bénin où la culture philanthropique, au sens individuel, fait cruellement défaut.

[74] C'est nous qui mettons cela en italique.
[75] https://www.banquemondiale.org/fr/country/benin/overview#:~:text=La%20population%20comptait%2013%2C35,par%20rapport%20%C3%A0%202018%2D2019. Page consultée le 26 mai 2025.
[76] La population actuelle de la Norvège est estimée à 5 594 340 habitants. https://fr.wikipedia.org/wiki/Norv%C3%A8ge . Page consultée le 26 mai 2025.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

C'est ce que nous y avons constaté depuis notre adolescence d'une part, et au cours de nos implications dans des organisations de la société civile dans le pays. Nous ne sommes pas d'ailleurs les seuls à faire ce constat problématique. En effet, certains répondants d'ONG locales étudiées, ont déploré cette absence de culture philanthropique au niveau de la plupart des Béninoises et Béninois. C'est le moins que l'on puisse comprendre à travers la lecture de des verbatims ci-après :

Non tu sais, tu sais, cette pratique que nous nous connaissons en Occident n'est pas très développée ici. Moi je pense quand même que c'est d'abord l'école qui devrait formater les esprits par rapport aux dons à la communauté. Ici, ici les donateurs locaux il n'y en a pas…. Au Bénin, et c'est ce que je vous expliquais auparavant, c'est que les individus, les citoyens ne sont pas formés psychologiquement ou mentalement à des causes, à défendre des causes au point de mettre la main à la poche pour donner pour cette cause-là sans en attendre des dividendes ou bien des contreparties euh euh politiques. En fait, c'est ça le problème que moi j'identifie depuis que moi je travaille. Et je suis béninois et je travaille au Bénin… Et c'est ça aussi que, d'abord deux choses : s'il donne c'est que c'est avec calcul ; s'il ne donne pas, ce n'est pas parce qu'il n'en a pas, mais parce qu'il n'en a pas la culture. Voilà. (Hagbè).

Mais ce qui est souhaitable, c'est que les nôtres ou même les entreprises béninoises contribuent à ça, au lieu de laisser les contribuables étrangers nous appuyer dans ce sens. Moi, c'est en termes de plaidoyer ou de recommandations, c'est ce que je peux souhaiter. Au niveau des pays développés par exemple, il y a des entreprises qui financent les activités sociales des ONG et autres. Mais au niveau du Bénin, on n'en trouve pas, on n'en trouve pas. Il est même arrivé hein, où on a fait des démarches vers des entreprises de téléphonie mobile, juste pour nous appuyer en termes de communication sur des activités. Mais on ne les a pas eues avec nous. (Akouégnon).

Dès lors, il salutaire de contrebalancer cette diminution de l'Aide internationale au profit de l'État béninois et la diminution du financement des projets voire programmes d'ONG locales à travers quatre (4) importantes actions.

Primo, cela passe par l'urgence de la culture philanthropique dans les programmes scolaires et universitaires à travers le système éducatif du Bénin et un programme de bénévolat accompagné par l'État. Cette urgence de la culture philanthropique dans le système éducatif du Bénin est pertinente lorsque nous considérons le verbatim ci-après :

Moi je pense quand même que c'est d'abord l'école qui devrait formater les esprits par rapport aux dons à la communauté. L'école n'a pas fait son travail. Et je ne sais pas. C'est dû au fait

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

que, à un moment donné, les acteurs de l'école n'ont pas de qualité. C'est-à-dire on ne recherche pas, c'est-à-dire, vous savez que les enseignants que ça soit à l'école primaire ou au secondaire, sont formés dans une éthique donnée et dans leur formation, il y a des informations qu'on leur donne sur la morale, sur l'éthique. C'est un certain nombre de valeurs qui gouvernent leur métier. Donc, à un moment donné on prend les gens au niveau, ils sortent du collège et puis on les met à l'école parce qu'il y a pénurie de professeurs, d'enseignants et les gens sont sans vocation, sans formation, ils sont devenus des éducateurs. Je ne sais pas si vous voyez ! Ils sont devenus des éducateurs. Or l'éducateur donne quelque chose. Mais si, si, tu ne donnes que ce que tu as. Donc ça, ça a commencé là ; il n'y a pas de valeurs, il n'y a rien. (Hagbè).

L'effectivité du programme de bénévolat que nous défendons ici passe avant tout, par l'élaboration d'un programme-pilote d'incitation ou du renforcement de la culture philanthropique au sein de la jeunesse béninoise (surtout celle qui a terminé les études et est à la recherche active d'emploi. Disons-le, tout le monde ne peut guère être entrepreneur). Ce programme-pilote pourrait être d'une durée de trois (3) à cinq (5) ans et pourrait devenir effectif après son évaluation. Par exemple, l'État béninois pourrait mettre un fonds annuel à disposition des ONG et associations locales qui auront été retenues sur toute l'étendue du territoire national, sur base de critères extrêmement rigoureux. Le nombre annuel maximal de stagiaires bénévoles ne devrait pas dépasser cinq (5) par organisation. Et la durée maximale du bénévolat par personne devrait être de douze (12) mois pour tout le programme-pilote. Ledit programme que nous suggérons ici contribuera, par ses effets divers, à une meilleure culture du bénévolat au niveau de la population béninoise dont, selon le Rapport *Indices et indicateurs de développement humain : Mise à jour statistique 2018,* 17% seulement font du bénévolat. (PNUD 2018, p.76).

Secundo, la nécessité de la mise en œuvre d'une politique de philanthropie citoyenne. En effet, la République du Bénin serait, selon certains acteurs d'ONG locales, un pays où l'indifférence et l'individualisme inhibent l'éclosion d'une réelle philanthropie citoyenne. C'est ce qui est exprimé dans le verbatim (relativement long) ci-dessous :

Parce que l'individualisme, moi je connais au moins deux continents: l'Amérique et l'Europe. Je connais la France. Mais le système, les deux systèmes; même si un système est amélioré par rapport à l'autre, il y a un fond, le fond c'est la solidarité. Vous allez voir par exemple en France, ils ont un festival ou bien un événement où les voisins, et on donne à manger à tous ceux qui n'ont rien à manger le jour-là. On donne à manger; on prépare les repas; en fait les collectes et on prépare. Ici, viens faire cette mobilisation-là ici pour faire quoi ici avec quelqu'un, personne.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Il ne donne rien, même 100 francs, il ne donne même pas. Il trouve que c'est, lui il cherche plutôt à te prendre ça hein. Donc c'est-à-dire pour mobiliser les ressources locales tu ne peux pas. Le Bénin est plus individualiste que, que l'individualisme. C'est-à-dire le fait de rester ensemble, de manger là, ce n'est pas de là, c'est-à-dire, c'est une solidarité de façade. *Tchédjannambi*[77], l'individualisme dans sa valeur intrinsèque-là, c'est au Bénin. Ailleurs, les gens ne sont pas individualistes. S'ils sont individualistes, ils vont nous donner de l'argent pour que nous, on puisse nous développer ici ? … dis-moi un peu, mais c'est les fonds publics. Ici, tu ne peux pas mobiliser des ressources. Ce n'est pas possible. On souffre pour avoir des ressources pour faire nos œuvres qu'on fait là. (Hagbè).

Tout ceci ne signifie pas que les Béninois ne font pas du tout de dons. Ils sont plutôt enclins à faire de dons « religieux » ; ou défendent des causes religieuses. C'est ce que nous renseigne davantage le verbatim ci-dessous :

Vous avez vu la petite démonstration que je vous ai faite. Moi, j'ai pris tout le temps d'observer. Vous allez dans les familles, les gens ne sont pas solidaires. Les gens n'ont pas appris à défendre une cause. Et toutes les familles, tout le monde est comme ça, dans l'indifférence. Donc, dans une communauté où les gens sont si indifférents, où les gens ne connaissent que leurs intérêts, il est difficile de les associer à des causes. Il est difficile de les amener à faire des dons. Tous les dons qu'ils font, c'est à l'église pour qu'on parle d'eux. Ah! là, ils font des dons, parce que, il faut pas que j'oublie ça. Mais ils font des dons à l'église. Et que la communauté de l'église dise que: Ah Gbedan-là, c'est lui qui nous a donné une parcelle. Il nous a donné une moto, il nous a donné 10 tonnes de ciment pour notre construction. Hein, hein, et on le magnifie. C'est ça, c'est ça. À part ça-là, il n'y a plus de dons. (Hagbè).

La mise en œuvre d'une telle politique de philanthropie citoyenne devra être inclusive. L'implication effective de tous les acteurs (État et ses démembrements, secteur privé marchand, société civile) sera gage de sa réussite. Elle devra être déployée par une efficace stratégie de communication pour un changement favorable de comportement (CCC).

Tertio, les ONG locales devraient revoir leurs stratégies de mobilisations de dons (ressources). À l'interne, c'est-à-dire au Bénin, elles devraient innover dans la recherche de partenariat avec des Fondations nationales privées. En effet, lors de nos travaux de terrain (au Bénin), nous avons, avec grand étonnement, découvert l'existence non négligeable de Fondations philanthropiques pratiquement inconnues du grand public béninois. Le fait que ce soient les

[77] Le « chacun pour soi ».

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Fondations des politiciens et des sociétés de télécommunications qui ont pignon sur rue au Bénin, ne permet pas d'imaginer le nombre de plus en plus important des fondations d'initiatives nationales/locales. Il y a ici une grande opportunité de partenariat (qui pourrait déboucher sur de financements de projets) qui nous paraît non ou peu exploitée par les ONG locales.

Enfin, pourquoi ne pas s'inspirer des choses qui se font dans ce domaine sous d'autres cieux ? Dans cette perspective, le *street fundsraising* (Lefèvre, 2011), nous paraît une piste très intéressante que les ONG béninoises devraient explorer. Encore qu'il faille adapter cette levée de fonds de rue au contexte socio-culturel du Bénin, et qu'elle soit encadrée par une législation conséquente. Au-delà de tout, il y a quand une pratique du don philanthropique aux inconnus que nous avons remarquée sur le terrain au Bénin. Il s'agit de ce que l'on observe au Canada (Québec) et ailleurs. Précisément, l'on retrouve dans certaines pharmacies et supermarchés au Bénin, des bocaux dont la position invite le client à faire de don monétaire. Une telle pratique, si elle est accompagnée d'un battage médiatique et d'une communication pour un changement favorable de comportement, pourrait se disséminer dans tout le pays.

Au total, la philanthropie citoyenne que nous esquissons ici pourrait être une piste sérieuse à explorer dans la recherche de solutions durables pour la réduction du taux d'endettement du Bénin et surtout pour le financement des politiques sociales. Elle constitue une opportunité qui pourra durablement contrebalancer le risque d'endettement public du Bénin. En effet, il reviendrait de faire de la philanthropie citoyenne, un des leviers de financements des politiques sociales notamment dans la santé, l'éducation, l'eau potable quel que soit le parti ou mouvement politique au pouvoir. La philanthropie citoyenne dans ce sens est la mise à disposition mensuelle de ressources monétaires par tête de béninois. Son effectivité passe par la création d'une structure qu'on pourrait dénommer le Fonds National de la Philanthropie Citoyenne (FNPC). Ces fonds seront exclusivement utilisés pour financer d'une part les politiques sociales de l'État et soutenir les activités des organisations de la société civile béninoise reconnues d'utilité publique. En dehors de la création du Fonds National de la Philanthropie Citoyenne, il conviendrait d'instituer la *Journée nationale de la philanthropie citoyenne* qui se tiendrait au dernier jour du mois de l'indépendance, c'est-à-dire, au 31 août de chaque année.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Conclusion

La République du Bénin, à l'instar de la plupart des pays de l'Union africaine, fait face à de sérieuses contraintes liées au financement de son processus de développement déployé par la mise en œuvre des politiques publiques et sociales qui sont à la fois salutaires au pays et à ses populations. Le pays se retrouve alors dans un écosystème d'équilibrisme qui intègre la soutenabilité de ses dettes, la recherche de nouvelles opportunités de financements et de mobilisations des ressources nationales. Mais cet exercice d'équilibrisme devient de plus en plus problématique dans un contexte de diminution de l'Aide au développement et de risque de surendettement. Il faut donc innover davantage. En cela, l'essai esquissé ici soutient; entre autres choses, que la philanthropie citoyenne est un levier á exploiter dans le financement et la mise en œuvre des politiques publiques du pays, surtout dans leurs dimensions sociales.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

BIBLIOGRAPHIE

Affaires mondiales Canada. (2024). *Rapport statistique sur l'aide internationale-exercice 2022-2023*.

Allard-Poesi, F. (2003). Coder les données. Dans Goirdano, Y. (dir.), *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative* (245-290), Éditions EMS.

Andreau, J., Béaur, G., Grenier, J.-Y. (éds.). (2006). *La dette publique dans l'histoire*, Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

Banque Africaine de Développement. (2003). *Bénin. Programmes d'Ajustement Structurel I, II et III. Rapport d'évaluation de performance de projet*, Département de l'Évaluation des Opérations (OPEV).

Banque Mondiale. (2024). *Poverty, Prosperity, and Planet Report. Pathways out of the polycrisis*, Washington.

Bardin, L. (1993). *L'analyse de contenu*, PUF.

Boudon, R. (2009). *Effets pervers et ordre social*, PUF.

Brown, S. (2008). L'aide publique canadienne à l'Afrique : vers un nouvel âge d'or ? Dans Audet, F., Desrosiers, M-E., Roussel, S. (dirs.), *L'aide canadienne au développement* (267-290), Presses Universitaires de Montréal.

Campenhoudt, L.V, Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod.

Clerc, D. (2003). Endettement, maux et bienfaits, *Revue Projet*, 3(275), 78-84.

Copans, J. (2008). *L'enquête et ses méthodes : L'enquête ethnologique de terrain* (2ème éd.)., Armand Colin.

Creswell, J.W. (2007). *Qualitative Inquiry and Research Design. Choosing Among Five Approaches*, Sage Publications, 2nde Edition.

de Milly, H. (2002). *Les déterminants institutionnels de l'impact de l'aide publique au développement sur l'économie rurale des pays à "régime d'aide": l'APD : pièce d'un équilibre de faible niveau ou incitation au développement ?*, Thèse de Doctorat en Sciences Économiques, INA-PG, Paris/Montpellier.

Deblock, C., Kazi Aoul, S. (2001). *La dette extérieure des pays en développement. La renégociation sans fin*, Presses de l'Université du Québec.

Dumas, P. M. (2012). The Malaise of Modernity under Consumocratic Order, *Economics & Sociology*, 5(2), 75-92.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Easterly, W. (2009). *Le fardeau de l'homme blanc : l'échec des politiques occidentales d'aide aux pays pauvres* (traduit de l'anglais par Patrick Hersant et Sylvie Kleiman-Lafon), Éditions Markus Haller.

Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages au Bénin (EMICoV 2015 : 19) réalisée par l'INSAE[78] (AR)

Freeman, R. E. (1984). *Strategic Management: A Stakeholder Approach*, Cambridge University Press.

Gagnon, Y.-C. (2012). *L'étude de cas comme méthode de recherche* (2e éd). Presses de l'Université du Québec.

Gbedan, H. (2019). L'initiation au Développement International en Afrique. Entre mimétismes et enjeux, *European Scientific Journal*, 15(31), 155-167.

Gbedan, H. (2025). La question de l'évaluation au Bénin. Une revue non systématique, *African Scientific Journal*, 03(29), 0878–0901.

Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales* (11ème éd.)., Dalloz.

Groleau, C. (2003). L'observation. Dans Goirdano, Y. (dir.), *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative* (211-244), Éditions EMS.

Guérineau & Guillaumont Jeanneney 2007 (AR)

Guérineau, S., Guillaumont Jeanneney, S. (2007). Le temps retrouvé de l'endettement interne en Afrique ? Le cas de l'UEMOA, *Revue française d'économie*, 22(1), 73-105.

INStaD (2023). *Note sur la pauvreté en 2022*, Cotonou.

Jobert, S. (2012). Aide internationale. Dans Côté, L., Savard, J-F. (dirs.). *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique* (1-3), École Nationale d'Administration Publique.

Kaufmann, J-C. (2007). *L'enquête et ses méthodes : L'entretien compréhensif* (2ème éd. refondue)., Armand Colin.

Kouamé, S., Kouadio, J-C, Gbedan, H. (2025). Soutien étatique à la philanthropie en Afrique. Dans Kouamé, S. (dir.). *Philanthropie et développement de l'Afrique* (181-193), L'Harmattan, collections « Etudes africaines »

Lavigne Delville, P. (2011). *Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Lyon II.

[78] Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique, devenu INStaD (Institut National de la Statistique et de la Démographie).

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Le *Bulletin*[79] *statistique de la dette publique* de mars 2020

Lefèvre, s. (2011). *ONG et Cie. Mobiliser les gens, mobiliser l'argent*, PUF.

Moyo, D. (2009). *L'Aide fatale : les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique*, JC Lattès.

Noël, G. (2015). *Accompagner le développement international. Démarche, instruments et outils*, L'Harmattan.

OCDE (2025). *Données préliminaires de l'aide publique au développement en 2024. Note de synthèse détaillée,* Direction de la Coopération pour le Développement.

Paarlberg, L.E., Zuhlke, S. (2019). Revisiting the Theory of Government Failure in the Face of Heterogeneous Demands, *Perspectives on Public Management and Governance*, 2(2), 103-124.

Paillé, P., Mucchielli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin.

Patton, M. Q. (2015). *Qualitative research & evaluation methods: integrating theory and practice* (Fourth), SAGE.

PNUD (2025). *Human Development Report 2025. A Matter of Choice: People and possibilities in the age of AI*.

PNUD. (2018). *Indices et indicateurs de développement humain : Mise à jour statistique 2018*, Bureau du Rapport sur le développement humain (BRDH).

PNUD. (2020). *Rapport sur le développement humain 2020. La prochaine frontière. Le développement humain et l'Anthropocène*

PNUD. (2024). *Human Development Report 2023-2024 Breaking the gridlock. Reimagining cooperation in a polarized world*.

PNUD-Bénin. (2020). *Evaluation du financement du développement du Bénin. Rapport d'analyse*.

PNUD-Bénin. (2023). *Rapport annuel 2023 Bénin*, Cotonou.

Présidence de la République du Benin (2011). *Décret n° 2011-893-du 30 décembre 201 portant adoption de la Politique Nationale de l'Aide au Développement (PNAD 2011-2020)*, Cotonou.

Présidence de la République du Bénin. (2016). *Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021*, Présidence de la République du Bénin.

Rapport sur *Les tendances de la pauvreté au Bénin sur la période 2007-2015*, (AR)

[79] C'est un Bulletin édité par la Caisse Autonome d'Amortissement du Bénin.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Renaut, A. (2013). *Un monde juste est-il possible ? Contribution à une théorie de la justice globale*, Stock.

République du Bénin (2011). *Politique Nationale de l'Aide au Développement (PNAD 2011-2020)*, Cotonou, Ministère du Développement, de l'Analyse Économique et de la Prospective.

République du Bénin (2020). Bulletin statistique de la dette publique. Deuxième trimestre 2021, Ministère de l'Économie et des Finances, Caisse Autonome d'Amortissement, Cotonou.

République du Bénin. (2008). *Décret n° 2008-720 du 22 décembre 2OO8 Modifiant et complétant le décret n'2003-260 du 31 juillet 2003 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Endettement (CNE)*.

République du Bénin. (2008). *Décret n° 2008-720 du 22 décembre 2OO8 Modifiant et complétant le décret n'2003-260 du 31 juillet 2003 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Endettement (CNE)*.

République du Bénin. (2015). Décret *n° 2015-581 du 18 novembre 2015 portant politique d'endettement et de gestion de la dette publique du Bénin*.

République du Bénin. (2016). *Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021*, Présidence de la République du Bénin.

République du Bénin. (2018). *État de l'encours et des échanges du service de la dette de l'État (Annexe à la loi de finances, Gestion 2019)*, ministère de l'Économie et des Finances, Direction Générale du Budget.

République du Bénin. (2018). *Plan National de Développement 2018-2025,* Ministère d'État Chargé du Plan et du Développement.

République du Bénin. (2018). *Stratégie d'endettement de l'État (Annexe à la loi de finances, Gestion 2019)*, ministère de l'Économie et des Finances, Direction Générale du Budget.

République du Bénin. (2021). *Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026*, Présidence de la République du Bénin.

République du Bénin. (2023). *Loi de finances Gestion 2024.Budget du citoyen*, Direction Générale du Budget, Ministère de l'économie et des finances.

Schwandt, T. A., Cash, T.J. (2014). The Origins, Meaning, and Significance of Qualitative Inquiry in Evaluation. Dans Goodyear, L., Jewiss, J., Usinger, J., Barela, E., Jewiss, J., Usinger, J., Barela, E. (dirs.). *Qualitative inquiry in evaluation : from theory to practice* (First) (3-23), Jossey-Bass, A Wiley Brand.

Severino, J-M., Ray, O. (2012). La fin de l'aide publique au développement : les enjeux de l'action hypercollective, *Revue d'économie du développement*, 2(20), 83-142.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Numéro 30, Juin 2025

Stratégie annuelle d'endettement de l'État gestion 2022 (2022 : 3).

Tokpanou, P.V. (2013). *Introduction à la sociologie politique du Bénin*, L'Harmattan.

UEMOA. (2007). *Règlement n° 09/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les États membres de l'UEMOA*.

UEMOA. (2015). *Acte Additionnel n° 01/2015/CCEG/UEMOA instituant un pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)*.

UNICEF-Bénin. (2021). *Analyse des budgets des secteurs sociaux au Béni*, Cotonou.

Union africaine (2025). *Déclaration de la Conférence de l'Union africaine sur la dette du 12 au 14 mai 2025*, Lomé.